

La FIDE a une vision des appariements qui est totalement différente de celle de l'Amérique du nord. En fait, elle est tellement différente que lors de la dernière utilisation du système FIDE au championnat du Québec par classe, des joueurs de la section ouverte ont signé une pétition sans fondement contre l'arbitre et contre les appariements.

La FIDE a approuvé quatre (4) saveurs du système suisse. Nous allons nous concentrer sur la saveur hollandaise qui est la plus répandue.

Il n'y a aucun danger à utiliser au Québec les appariements FIDE dans un tournoi dans lequel la différence de cote entre les joueurs est faible. Par exemple, au championnat par classe, dans les sections où la différence de cote maximale permise est de 200 points, aucune insatisfaction n'a été rapportée. C'est dans les sections où l'écart de cote est plus grand que les joueurs se plaignent.

Nous allons illustrer ce problème avec une règle toute simple: le choix du joueur exempt (celui qui reçoit le bye de un point) . La même règle s'applique à la détermination du joueur impair dans tous les groupes.

Au Québec, le joueur le plus bas coté descend.

1599 NBN 1545 BNB  
1550 NBN 1499 NBN  
1480 BNB Bye

D'après la FIDE, les joueurs doivent être placés sur deux colonnes avec le joueur supplémentaire dans la colonne de droite.

1599 NBN 1545 BNB  
1550 NBN 1499 NBN  
1480 BNB

La règle FIDE est que lorsque l'appariement du groupe aura été terminé, un joueur demeurera sans adversaire, c'est ce joueur qui sera exempt. On apparie donc le groupe normalement ce qui donne:

1599 NBN 1545 BNB  
1550 NBN 1480 BNB  
1499 NBN Bye

On remarque sans peine que dans l'appariement FIDE, tous les joueurs ont leur couleur préférentielle tandis que dans l'appariement québécois, le 1499 aura NBNN, une séquence de couleur légale mais fortement indésirable.

Plusieurs logiciels d'appariements et plusieurs arbitres ne suivent pas à la lettre les règles québécoises et font comme la FIDE même s'ils n'appliquent pas les règles de la FIDE.

On peut se demander comment une si petite modification a pu causer une si grande insatisfaction des joueurs. Pour le comprendre, il faut modifier l'exemple précédent afin de l'appliquer dans la section

ouverte.

2200 N 2145 B  
2150 N 1480 B  
2140 N Bye

Tout le monde à sa couleur, mais le joueur qui affronte le 1480 qui s'est inscrit dans la section ouverte est grossièrement avantagé. Le 2140 qui obtient un point sans jouer est aussi avantagé. En deuxième ronde, ceux qui ont perdu en première ronde ne sont pas automatiquement exclus des prix. La question est donc sensible.

Il importe de souligner que le problème n'est pas dans le système d'appariement. La présence d'un joueur notablement plus faible que les autres dans une compétition pose un problème particulier par ce que tous ses adversaires seront avantagés. Le but du système d'appariement consiste à apparier ce joueur contre un adversaire dont la probabilité de gagner le tournoi est faible tout en respectant les couleurs préférentielles des autres joueurs. Il est aussi utile de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps que cela, seuls les joueurs cotés à plus de 2200 possédaient une cote FIDE, ce qui limitait la possibilité d'une victoire facile en quelques coups.

Il est presque toujours possible de trouver un cas particulier qui fera mal paraître un système d'appariement. J'ai donné deux exemples dans lesquels les systèmes québécois et de la FIDE paraissent mal, mais cela ne permet pas de conclure que ces systèmes sont mauvais.